

FORCE EW

IF3345



N : Dangereux pour l'environnement

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : FORCE EW
Type de produit : Insecticide.
Usage : Domestique.
Responsable de la mise sur le marché : CGB
 26 Rue de la porte du bois
 89500 DIXMONT FRANCE
N° de téléphone en cas d'urgence : BNPC NANCY 03 83 32 36 36

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
d-trans tetramethrin	30 g/l	1166-46-7	214-619-0	----	N; R50-53
Bifenthrin	20 g/l	82657-04-3	----	----	T; R25

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec la peau** : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- **Ingestion** : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

FORCE EW

IF3345

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Toxique pour la vie aquatique.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général** : Eviter toute exposition inutile.
- Stockage** : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
- Manipulation** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection de la peau** : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Autres** : Veiller à opérer proprement lors de l'entreposage, du transport, de la manipulation et de l'utilisation, afin d'éviter une accumulation excessive de poussières. Ventiler la zone.
- Hygiène industrielle** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.
- Contrôle de l'exposition** : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Emulsion.
- Couleur** : Blanc(he).
- Odeur** : A peine perceptible.
- pH** : <7
- Densité** : 1
- Point d'éclair [°C]** : >100

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Produits de décomposition dangereux** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : Aucune donnée disponible.
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : Aucune donnée disponible.
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : Aucune donnée disponible.

FORCE EW

IF3345

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.
EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.
IC50 72h Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Eviter le rejet dans l'environnement.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III (d-tetramethrin)
No ONU : 3082
I.D. n° : 90
ADR/RID : LQ 7
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 l
Emballages combinés - Colis : maximum : 30kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 l
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg
Classe : 9
Groupe : III
- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III (d-tetramethrin)

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

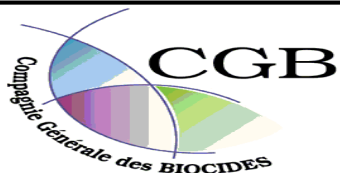
- Symbole(s) : N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R : R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S : S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R25 : Toxique en cas d'ingestion.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Révision : Révision - Voir : *
Date d'impression : 12/2/2007
Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 2

Date : 12/2/2007

Remplace la fiche : 23/11/2006

FORCE EW

IF3345

méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document